

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION D'UTILISATION DE L'AUDITORIUM DE
LA COMMUNE DE SOYAUX AU PROFIT DE
GRANDANGOULEME**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-333

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°86 du 30 mars 2017,
- ☐ VU, l'arrêté n°90 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Maud FOURRIER en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention d'utilisation de l'auditorium de Soyaux passée entre la commune de SOYAUX et GrandAngoulême, le jeudi 19 octobre 2017 de 16h à 22h.

Article 2 – L'auditorium est mis à disposition de GrandAngoulême gratuitement.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/10/2017**
Publié ou notifié,
Le **11/10/2017**